

L'Agglomération Cannes Lérins, la Mairie de Cannes et le SICASIL contestent l'arrêté sécheresse pris par la Préfecture

L'Agglomération Cannes Lérins et le SICASIL sont pionniers dans la gestion de la ressource en eau. Grâce aux 90 millions d'euros d'investissement sur la préservation de l'eau potable depuis 2001 et aux innovations déployées sous l'impulsion de David Lisnard comme la réutilisation des eaux usées traitées, les communes membres du bassin cannois et du SICASIL ne manquent pas d'eau. En outre, les réserves naturelles sont satisfaisantes comme le lac de Saint-Cassien (23,7 millions de m³ en 2025 contre une moyenne de 17,5 millions de m³ sur les trois dernières années). C'est pourquoi l'Agglomération Cannes Lérins, le SICASIL et la Mairie de Cannes contestent l'état d'alerte renforcée émis par la Préfecture le 14 août 2025, s'opposent aux restrictions afférentes et engagent un recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté préfectoral.

Des ressources naturelles disponibles et abondantes

Le bassin cannois est historiquement alimenté par **trois sources d'approvisionnement** en eau potable : le canal de la **Siagne** (depuis 1868), du **Loup** (depuis 1911) et le lac de **Saint-Cassien** (depuis 2001). L'état actuel de ces ressources **ne justifie pas l'application de restrictions** pour les professionnels, collectivités locales et particuliers.

La décision prise par la Préfecture d'émettre un état d'alerte renforcée est **inepte** à plus d'un titre :

- **le bassin cannois ne manque pas d'eau** grâce aux actions anticipées menées par le SICASIL dès 2001 pour pérenniser la ressource et ses communes membres (détails ci-dessous) ;
- **une situation localisée ne peut pas servir de motif à une restriction globalisée**. Cette méthode – appelée multi zonage – est profondément injuste, déséquilibrée et n'a pas de sens ;
- **la solidarité ne s'opère pas en interdisant aux communes d'utiliser leurs ressources en eau**, mais en s'entraïdant, comme le fait actuellement le SICASIL en alimentant des communes en crise en dehors de son périmètre ;

Pour toutes ces raisons, cet arrêté de restriction des usages en eau relève **d'un véritable abus de pouvoir**.

Par ailleurs, cet arrêté préfectoral n'a **aucun intérêt environnemental**. Restreindre sans fondement l'utilisation de l'eau douce, abondante cette année comme le démontrent les relevés ci-dessous, pour la regarder s'écouler dans l'eau de mer salée, est non seulement **inutilement pénalisant** pour les usages humains et l'économie, mais **absurde** d'un point de vue écologique. De même que la non prise en compte des données quantitatives et qualitatives rationnelles, ainsi que des réalités territoriales, traduit de la part des services de l'Etat **un mépris des professionnels et des élus locaux**.

Actuellement, les débits moyens journaliers au 14 août 2025 sont :

- **pour la Siagne aval** : 830 litres seconde (satisfaisant, bien au-dessus du seuil d'alerte renforcée de 550 l/s) ;
- **pour le Loup** : 703 litres seconde (très satisfaisant, plus de deux fois supérieur au seuil d'alerte renforcée à 320 l/s) ;
- **pour le lac de Saint-Cassien** : 23,7 millions de m³ d'eau (excédentaire en comparaison à la moyenne des trois dernières années qui s'établit à 17,5 millions de m³).

En outre, dès le 12 août 2025, le SICASIL a réduit par précaution, en accord avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), son prélèvement de plus de **200 litres seconde** dans la perspective **d'augmenter le débit de la Siagne** en aval de son captage à Saint-Cézaire.

Pérenniser l'approvisionnement de la ressource en eau : un enjeu prioritaire

Refusant toute forme d'écologie punitive, la Mairie de Cannes et l'Agglomération Cannes Lérins font le choix de **l'investissement, de l'innovation et de l'adaptation** au changement climatique afin de **concilier les activités économiques, le fonctionnement optimal du service public et la protection de l'environnement**. Dans ce cadre, **David Lisnard**, maire de Cannes et président de l'Agglomération Cannes, a mis en place une **stratégie anticipée** de sécurisation de l'approvisionnement en eau. Cette politique a été déployée **dès 2001**, en tant que président du SICASIL. Ces actions fortes sont :

- **le renouvellement dynamique du réseau d'eau potable** par le SICASIL pour parer aux fuites (90 millions d'investissement soit 200 kilomètres de réseau renouvelés). En 2024, **17,6 millions d'euros** ont été consacrés à la modernisation et la sécurisation du service public de l'eau potable avec notamment le renouvellement de **11 406 mètres de nouvelles conduites d'eau potable et 494 branchements**. Grâce à ces investissements anticipés depuis plus de vingt ans, **le taux de rendement de réseau performant est passé de 69% à 83,4%**, soit une économie de prélèvements de 4,5 millions de m³ par an depuis 2001. Enfin, le SICASIL déploie à l'horizon 2027 **plus de 27 000 compteurs équipés de télérelève** afin de détecter rapidement les fuites d'eau et d'envoyer des SMS d'alerte aux usagers en cas de consommation anormale ;
- **l'obtention des droits d'eau pour exploiter la réserve stratégique de Saint-Cassien** (10 millions de m³ pour l'ouest des Alpes-Maritimes, volume similaire disponible pour le Var) par David Lisnard, président du SICASIL, en juillet 2001. Cette réserve est mobilisée uniquement en cas de crise majeure.
- **la création de réservoirs stratégiques d'eau supplémentaires** par le SICASIL depuis 2001 pour garantir une **réserve suffisante** en cas de crise majeure (au nombre de 70, soit 110 500 de m³ de réserve) ;
- **la réutilisation des eaux usées** par l'Agglomération Cannes Lérins depuis l'été 2023 (15 millions de m³ d'eau traitée chaque année par la station d'épuration Aquaviva) pour de nombreux usages urbains comme le **lavage des voiries**, (une première en France), **l'arrosage des espaces verts** ou encore **l'entretien des équipements sportifs**. En outre, cette ressource sera utilisée pour **produire de l'hydrogène propre** dans le cadre de la mise en service d'une station de production et d'alimentation à Cannes début 2026. Enfin, dans le cadre du **renouvellement anticipé de la délégation de service public de la station d'épuration Aquaviva**, les eaux usées traitées **soutiendront le débit de la Siagne en période estivale** afin de pérenniser l'alimentation en eau de l'Ouest des Alpes-Maritimes ;
- **l'utilisation des eaux brutes** du parking souterrain Lamy (1,6 million de m³ par an) par la Mairie de Cannes depuis l'été 2023 pour le **nettoyage des voiries, l'arrosage des arbres** du centre-ville et le **lavage durant l'été des bateaux** de moins de 25m. Cela s'inscrit dans une politique plus globale de sauvegarde de la ressource en eau potable par la **végétalisation des espaces publics avec des plantes méditerranéennes**, le **conditionnement progressif des arbustes** à recevoir moins d'eau pour mieux anticiper la sécheresse, l'usage du **système de goutte-à-goutte et de gestion centralisée de l'arrosage** pour optimiser les temps d'irrigation en fonction des conditions météorologiques, le **lavage à haute pression des rues** de Cannes en remplacement du lavage à grandes eaux et, enfin, la construction depuis 2014 de **nouvelles fontaines à circuit fermé** afin de disposer d'îlots de fraîcheur tout en recyclant l'eau, soit 3,5 millions de m³ non prélevés par an ;

Grâce à toutes ces mesures, **la gestion de l'eau potable cannoise a été labellisée par le premier et unique label mondial d'excellence des services publics de l'eau potable**. Ce label a été décerné au SICASIL par l'organisme indépendant Aquacert International le 21 juillet 2025.